



NORMANDIE-SEINE



COMITE
Seine Maritime
JUDO

Tournoi Excellence CADETS / CADETTES

CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE

SAMEDI
20
Décembre
2025

DOJO DÉPARTEMENTAL

RUE ANDRÉ BERTRAND
76440 FORGES-LES-EAUX



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



RÉGION
NORMANDIE



sport action
R.D.S
HYGIENE
42 bis Chaussée Bruneau
60120 ANSAUVILLERS
rd.sport.hygiene@gmail.com



tel. 03 44 77 16 92
mob. 06 80 70 05 98
www.rd-sports.com



SERVICE CIVIQUES

Une mission pour chacun
au service de tous

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025

7h30 à 8h00 : **Pesées des cadets** (1kg de tolérance) -46kg ;
-50kg ; -55kg ; -60kg Début de compétition 8h45

10h00 à 10h30 : **Pesées des cadets** (1kg de tolérance)
-66kg ; -73kg ; -81kg ; -90kg ; 90kg
Début de compétition 11h15

12h45 à 13h15 : Pesées de **toutes les cadettes** (1kg de tolérance)
Début de compétition à 14h00

Pesée officielle également le vendredi 19 décembre au dojo de Forges-Les-Eaux de 18h00 à 19h30 sans tolérance de poids.

Une pesée aléatoire aura lieu le samedi 20 décembre pour les judokas pesés le vendredi 19 Décembre (5% de tolérance) :

- Cadets -46kg à -60kg : 08h00-08h15
- Cadets -66g à -90kg : 10h30-10h45
- Cadettes : 13h15-13h30

Le tournoi se déroulera sur 7 surfaces (dojo principal + 1 salle d'échauffement)

ORGANISATION

-  **Article 1** - Ce tournoi Cadets/Cadettes est organisé par le Comité de Seine Maritime de Judo et est labellisé Tournoi Excellence par France Judo.
-  **Article 2** - Les participants sont engagés par les associations et structures affiliées à la FFJDA ou à l'IJF.
-  **Article 3** - Les catégories d'âge (années de naissance) autorisées à combattre sont 2009-2010-2011.
-  **Article 4** - Combattants
- Un maximum de **64 participants** par catégorie de poids est autorisé.
 - Judoka ayant participé à une phase nationale lors de la saison N-1 (Championnat de France 1ère, 2ème, 3ème division ou Espoirs + Coupe de France Minimes)
 - Les judokas des pôles Espoirs et pôles France
 - Les licenciés de la ligue organisatrice sous réserve de l'avis favorable du DTR (Directeur Technique Régional) de cette ligue
-  **Article 5** - Catégories de poids :
- Cadets : -46kg, -50kg, -55kg, -60kg, -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, +90kg.
 - Cadettes: -40kg, -44kg, -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, +70kg
-  **Article 6** - Temps de combat : 4 minutes. Temps de récupération entre 2 combats : 10 minutes. Avantage décisif.
-  **Article 7** - Formule de compétition : Tableau double repêchage.
-  **Article 8** - La compétition se déroulera sur 7 surfaces de combat de 6mx6m.
-  **Article 9** - Accréditations : **Seul le responsable de délégation sera autorisé à retirer les tickets de pesée des athlètes.**
-  **Article 10** - Pesée : Les combattants devront présenter leur accréditation et passeport sportif en règle. Pour les étrangers, présentation d'un ticket de pesée et une pièce d'identité.

ORGANISATION

-  **Article 11** - Les dossards seront acceptés sous les conditions du règlement actuel.
-  **Article 12** - L'arbitrage sera appliqué en fonction des règles France Judo en vigueur à la date du tournoi. Celui-ci sera assuré par le corps arbitral fédéral.
-  **Article 13** - Chaque délégation sera responsable de ses judokas. Le Comité 76 Judo décline toute responsabilité quant aux vols et pertes qui pourraient avoir lieu.
-  **Article 14** - Inscriptions :
Les frais d'inscription sont fixés à 10 euros pour tous les combattants et devront être réglés avant le lundi 15 Décembre 2025, date de clôture des inscriptions. Frais non remboursables après cette même date.
Pour les licenciés France Judo, l'inscription se fera uniquement via l'extranet fédéral.
Pour les licenciés des autres fédérations affiliées IJJF l'inscription se fera via la fiche d'inscription en annexe à adresser à Romain BAROU à romain.barou@ffjudo.com.

L'inscription sera validée sous réserve du paiement :

Par virement bancaire avec en libellé le nom de la délégation :

- o IBAN: FR76 1830 6000 1036 1089 0678 722
- o BIC: AGRIFRPP883

Par carte bancaire via la plateforme Hello Asso :

- o Clique : ICI
- o Ou flashez ici ➔





- Par chèque bancaire à l'ordre Comité 76 Judo à l'adresse suivante :
o Comité 76 de Judo - 21 Rue de Crosne -76000 Rouen -

Tout règlement sur place sera majoré de 10€ supplémentaire/athlète.

ATTENTION : Faute de paiement, l'accès à la pesée, sera refusé.

- Article 15 - Ne seront autorisées à évoluer autour des surfaces de compétitions que les personnes dûment habilitées, munies de badges remis par l'organisation (coach, responsable de délégation.)

